

Conditions Générales de location de matériel de manifestation

version 1.0 : valable dès le 01.01.2020

1 - Principes

- 1.1 PSP Hygiène SARL loue à ses clients du matériel de manifestation tel que vaisselle réutilisable.
- 1.2 Les articles disponibles et leurs prix de location sont listés dans « tarifs 2020 » et « bulletin de commande ».

2 - Utilisation conforme

- 2.1 En cas d'utilisation non conforme, PSP Hygiène SARL se réserve le droit de suspendre des commandes déjà confirmées ou de réclamer la restitution du matériel déjà fourni.

3 – Réservation, confirmation, annulation

- 3.1 Les réservations sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée des commandes et ne sont acceptables que dans la limite des stocks disponibles. Toutes les réservations doivent faire l'objet d'un bulletin de commande, dûment rempli, et retourné à PSP Hygiène SARL, au plus tard 15 jours ouvrables avant la date de livraison souhaitée. Toute réservation ne devient contractuelle qu'après confirmation par PSP Hygiène SARL.
- 3.2 Les annulations sont prises en compte au plus tard 72 heures avant la date de livraison prévue. Toute annulation ultérieure fera l'objet d'une facturation au prix de location du matériel.

4 - Modalités de livraison et de restitution du matériel

- 4.1 Selon la commande, le client réceptionne le matériel loué en nos locaux sur rendez-vous ou PSP Hygiène SARL livre et reprend le matériel sur le lieu de la manifestation (uniquement les jours ouvrables). Si l'accès est impossible, le chauffeur déposera le matériel à l'endroit qu'il juge opportun. Des horaires précis de livraison ne peuvent en aucun cas être imposés par le client lors de la commande. Les frais de livraison par PSP Hygiène SARL sont à la charge du client.
- 4.2 D'éventuels travaux supplémentaires de ramassage de matériel non préparé seront facturés en fonction du temps investi (CHF 80.-/h).

5 - Conditions

- 5.1 Le matériel est loué pour une durée maximum de 7 jours, sauf entente préalable avec PSP Hygiène SARL.
- 5.1 Pour la vaisselle réutilisable nécessitant un lavage difficile, un supplément de 0.12 CHF, correspondant au prix du lavage à la pièce, sera facturé.
- 5.2 La vaisselle réutilisable restée dans les caisses scellées ne sera facturé qu'au prix de location. Aucun décompte de vaisselle ne sera effectué sur place sauf si accord préalable avec le client.
- 5.4 Le client est tenu de restituer le matériel loué à la date prévue sur le contrat de location. Toute restitution non justifiée après la date prévue entraînera la responsabilité du client pour les préjudices subis par PSP Hygiène SARL.
- 5.5 Tout matériel manquant ou détérioré sera facturé au tarif en vigueur.

6 – Responsabilités

- 6.1 L'ensemble du matériel reste la propriété de PSP Hygiène SARL et se trouve dans un état conforme au moment de la remise.
- 6.2 Le client assume l'entière responsabilité du matériel dès sa prise en charge en nos locaux et jusqu'à sa restitution. Il est seul responsable de tous dégâts causés au matériel.
- 6.3 Il incombe au client d'assurer, à ses frais, le matériel confié contre l'incendie, ainsi que le vol.
- 6.4 PSP Hygiène SARL décline toute responsabilité pour des dégâts résultants d'une utilisation inappropriée du matériel.
- 6.5 En cas de litige, le fort juridique et le lieu d'exécution sont à Bassecourt au canton du Jura, Suisse.